

qui celle-ci soit feinte, l'acte en l'honneur qui s'en suit.

Mairie de la Gasse Arrondissement de Coulon au Palais

De 21 novembre au mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir

ACTE DE NAISSANCE d'un enfant né le 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

profession d'agriculteur, de la commune de Coulon, au Palais

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin, né le 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

Sur la déclaration à moi faite par le père, à Coulon, au Palais

Premier témoin, 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

Second témoin, 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

Constaté, suivant la loi, par moi, à Coulon, au Palais

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

le 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

Mairie de la Gasse Arrondissement de Coulon

De 21 novembre au mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir

ACTE DE NAISSANCE d'un enfant né le 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

profession d'agriculteur, de la commune de Coulon, au Palais

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin, né le 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

Sur la déclaration à moi faite par le père, à Coulon, au Palais

Premier témoin, 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

Second témoin, 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

Constaté, suivant la loi, par moi, à Coulon, au Palais

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

le 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

Mairie de la Gasse Arrondissement de Coulon

De 21 novembre au mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir

ACTE DE NAISSANCE d'un enfant né le 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

Mairie de la Gasse

Arrondissement de Coulon

De 21 novembre au mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir

ACTE DE NAISSANCE d'un enfant né le 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

profession d'agriculteur, de la commune de Coulon, au Palais

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin, né le 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

Sur la déclaration à moi faite par le père, à Coulon, au Palais

Premier témoin, 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

Second témoin, 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

Constaté, suivant la loi, par moi, à Coulon, au Palais

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

le 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

Mairie de la Gasse Arrondissement de Coulon

De 21 novembre au mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir

ACTE DE NAISSANCE d'un enfant né le 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

profession d'agriculteur, de la commune de Coulon, au Palais

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin, né le 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

Sur la déclaration à moi faite par le père, à Coulon, au Palais

Premier témoin, 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

Second témoin, 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

Constaté, suivant la loi, par moi, à Coulon, au Palais

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

le 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais

Mairie de la Gasse Arrondissement de Coulon

De 21 novembre au mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir

ACTE DE NAISSANCE d'un enfant né le 21 novembre mil huit cent quarante-cinq, à 10 heures du soir, au domicile de la mère, à Coulon, au Palais